



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 25 Septembre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour l'observatoire des loyers 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 19 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie Hélène PADOVANI, Pierre SAVELLI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Gerard ROMITI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour l'observatoire des loyers 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en place d'un observatoire des loyers sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Considérant la proposition de l'ADIL 2B d'assurer le portage opérationnel de cet observatoire ;

Considérant la convention tripartite Etat, ADIL 2B, CAB signée le 3 juin 2019 ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL 2B à la Communauté d'Agglomération de Bastia pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2023 sur le territoire communautaire ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Une subvention de 11 000 € pour l'exercice 2023 à l'ADIL de Corse - Antenne de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal 2023 de la Communauté d'Agglomération de Bastia-Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO